



# Communiqué de presse

## Réaménagement et embellissement des cimetières du Tillay et de l'Orvasserie

**Jeudi 23 octobre 2025**

### Un projet porté par la Ville

Les services de la Ville de Saint-Herblain sont mobilisés dans le cadre de la **végétalisation des cimetières**, soutenue par le projet de mandat. Ce projet de réaménagement et d'embellissement doit permettre de répondre à l'indispensable augmentation des équipements funéraires, tout en respectant l'environnement naturel des sites. En effet, à ce jour le taux d'occupation aux cimetières de l'Orvasserie et du Tillay est de 94%, avec 207 inhumations par an en moyenne. En réponse à cette augmentation, la Ville prévoit la réalisation de **500 emplacements** supplémentaires d'ici 2030. La diversité de sépultures reste également un fil conducteur dans l'aménagement des ouvrages, sur les deux cimetières herblinois. En témoigne la part montante des concessions destinées à recevoir les cendres de crémation : à ce jour, ces concessions représentent 30% des sépultures. De même, les personnes pourvoyant aux funérailles expriment leur intérêt pour des sépultures d'une autre nature, comme les sépultures végétalisées.

### Quelles futures évolutions ?

Au cimetière du Tillay, les travaux de valorisation et de végétalisation des espaces cinéraires s'achèveront fin 2025 et viendront compléter les nouveaux emplacements déjà créés. En 2026, les actions se concrétiseront par une végétalisation plus poussée sur l'ensemble du cimetière de l'Orvasserie et notamment sur le jardin du souvenir. De nouveaux emplacements seront aménagés pour permettre l'installation de caveaux étanches. À ce titre, la Ville prendra en charge la pose de caveaux dans le respect des contraintes hydrologiques, qui nécessitent de procéder au nettoyage et à l'extension des réseaux de drainage. Ces efforts conduisent la Ville à pérenniser les modalités d'entretien du domaine public, soutenu par l'entreprise d'insertion OCEAN, dans les périodes de forte croissance de la végétation.

### Une relation de proximité avec les familles

Le pôle cimetières de la Ville s'attache à conserver le lien avec les concessionnaires. Afin de répondre aux familles souhaitant renouveler leurs concessions échues, la Ville les contacte par courrier. En cas de déménagement, **il appartient au concessionnaire ou à ses représentants de signaler les changements de coordonnées** : à [cimetieres@saint-herblain.fr](mailto:cimetieres@saint-herblain.fr) ou au **02 28 25 23 24**. La communication se fait sur rendez-vous ou par téléphone. Pour rappel, les concessionnaires disposent d'un délai de **deux ans** à l'échéance de leur concession pour procéder à son renouvellement. Les concessions non renouvelées sont reprises administrativement par la Ville au terme de ce délai.

### Se renseigner

**Pôle cimetières : 02 28 25 23 24**

### Contact presse

Ville de Saint-Herblain  
Service Information et communication  
Tel : 02 28 25 20 28  
[communication@saint-herblain.fr](mailto:communication@saint-herblain.fr)

